



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 novembre 2007

Étude détaillée du projet de loi n° 33,
Loi modifiant la Loi sur la Société des
Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives
(Texte du projet de loi adopté avec des amendements)

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

le 14 NOVEMBRE 2007

document de la session no 597

PROCÈS-VERBAL

Commission des transports et de l'environnement

Séance du mardi 13 novembre 2007

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives. (Ordre de l'Assemblée, le 1^{er} novembre 2007)

Membres présents :

- M. Bergman (D'Arcy-McGee), président de la Commission
- M. Domingue (Bellechasse), vice-président de la Commission

- Mme Boulet (Laviolette), ministre des Transports
- M. Dampousse (Maskinongé), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transport aérien, ferroviaire et maritime
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Diamond (Marguerite-D'Youville)
- M. Ferland (Ungava)
- Mme Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Ouimet (Marquette)
- M. Reid (Orford)
- Mme Richard (Duplessis), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transport maritime et aérien, en remplacement de M. Bouchard (Vachon)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

Autres témoins (par ordre d'intervention) :

- Me Jocelyn Fortier, vice-président aux Affaires juridiques, Société des Traversiers du Québec
- Me Michel Drolet, ministère des Transports
- M. Georges Farrah, président-directeur général, Société des Traversiers du Québec

La Commission se réunit à 15 h 20 sous la présidence de M. Bergman (D'Arcy-McGee), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Il est convenu de permettre de nouveaux remplacements étant donné que d'autres remplacements avaient été annoncés lors de la séance du matin dans le cadre d'un autre mandat.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Boulet (Laviolette), M. Dampousse (Maskinongé) et Mme Richard (Duplessis) formulent des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Fortier de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2 à 4 : Après débat, les articles 2 à 4 sont adoptés.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à Me Drolet de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 5.

Article 6 : Mme Boulet (Laviolette) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage sur l'article amendé.

Il est convenu de permettre à M. Farrah de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 7.

Articles 8 et 9 : Après débat, les articles 8 et 9 sont adoptés.

Article 10 : L'article 10 est adopté.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : L'article 12 est adopté.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Articles 14 à 17 : Les articles 14 à 17 sont adoptés.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Articles 19 à 23 : Les articles 19 à 23 sont adoptés.

Article 5 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 5 suspendue précédemment.

Mme Boulet (Lavolette) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

À 16 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

L'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 7 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 7 suspendue précédemment.

Mme Boulet (Lavolette) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

REMARQUES FINALES

Mme Boulet (Lavolette), M. Damphousse (Maskinongé), Mme Richard (Duplessis) et M. Deslières (Beauharnois) formulent des remarques finales.

À 16 h 40, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 14 novembre 2007 à 10 heures, afin d'accomplir un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

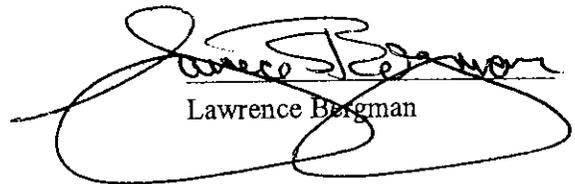


François Arsenault

FA/sl

Québec, le 13 novembre 2007

Le président de la Commission,



Lawrence Bergman

ANNEXE I

Amendements adoptés

AMENDEMENT

AM 1
Art. 6

Projet de loi n° 33

Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers
du Québec et d'autres dispositions législatives

ARTICLE 6 (9)

Remplacer dans le texte anglais du troisième alinéa de l'article 9 proposé par l'article 6 du projet de loi, les mots « the by-law » par les mots « those rules ».

A d'arrêter

FD

Projet de loi n° 33

ARTICLE 5 :

Remplacer, dans la deuxième ligne de l'article 8.1.2 introduit par l'article 5 du projet de loi, les mots " ~~membre~~ du personnel " par les mots " dirigeant sous l'autorité du président - directeur général " ,

A été
TAT

PL 33 Loi modif. la Loi sur les Travaux ART. 7 AM 3

article 7

Remplacer l'article 7 par le suivant:

« L'article ~~11~~ ~~de~~ de cette loi est abrogé »

A l'entente

PA